



Pierre-Yves Bontemps,
coordinateur de Natagriwal.



Mathieu Halford
responsable communication
de Natagriwal.

Les prairies à haute valeur biologique

Cette année, de grands changements ont été opérés au niveau de l'encadrement des MAE', qui est pour rappel l'acronyme de Méthodes Agri-Environnementales (ou mesures agri-environnementales). En effet, tous les conseillers en agri-environnement sont maintenant regroupés au sein d'une seule et même ASBL, Natagriwal (voir notre encart). Cette structure regroupe également les conseillers spécialisés dans l'accompagnement et la sensibilisation des propriétaires ou exploitants forestiers et agricoles concernés par le réseau Natura 2000. Pour compléter l'équipe, des experts scientifiques et un vétérinaire épaulent les conseillers. Leurs recherches contribuent à identifier les bonnes pratiques de gestion et à améliorer l'efficacité environnementale des méthodes proposées.

Dans cet article, nous vous proposons un focus sur la mesure agri-environnementale «Prairie à haute valeur biologique», dite «MAE 8» (voir notre encart), qui constitue une des mesures phares du programme agri-environnemental wallon. Pour vous parler de cette mesure plus en détail, Pierre-Yves Bontemps, coordinateur de Natagriwal, a interrogé Serge Rouxhet, l'expert «prairies» de l'association. Vous trouverez la première partie de cet entretien ci-dessous. La suite est à découvrir dans une prochaine édition de Clin d'Œil.

PY: La méthode 8 du programme agroenvironnemental wallon permet d'engager une prairie en régime d'exploitation extensive², pour peu qu'elle puisse revendiquer le statut de «prairie à haute valeur biologique». En tant que conseiller, quelle méthode utilisez-vous pour déterminer ce statut?

Serge Rouxhet (SR): Différentes possibilités permettent d'accéder à ce statut, en fonction des éléments remarquables qu'on va retrouver sur la prairie ou aux alentours:

DES FLEURS

La première, la plus courante, est celle de la valeur biologique de la prairie sur base de sa composition botanique. Le conseiller procède à un inventaire botanique de la prairie. En la confrontant à des grilles d'évaluation, le conseiller peut déterminer si la prairie correspond à un milieu («habitat») peu commun, fragile, voire rare et menacé (photos 1 et 2).

Dans ces différents cas, elle est éligible à un contrat d'exploitation extensive. Si ce n'est



Deux exemples de prairies à haute valeur biologique. En haut, une prairie maigre de fauche avec un couvert important de marguerite. Ci-dessous: Prairie à orchidées - © M. Baert

pas le cas, on a affaire à une prairie de «faible valeur biologique» dont l'exploitation extensive ne produirait qu'une faible plus-value pour la nature. Ce diagnostic permet également de déterminer le type de prairie (Prairie de fauche de plaine à fromental et crépis des prés, pelouse calcicole, prairie humide à molinie...) et par conséquent les modalités d'exploitation agricole qui lui sont le plus adaptées.

DES OISEAUX

La deuxième est la présence d'espèces d'oiseaux faisant partie de la liste des espèces animales protégées en région Wallonne: bécassines, pie-grièche écorcheur ou encore, plus spécifiquement pour l'Entre-Sambre-et-Meuse, la bergeronnette printanière (photos 3 et 4).



La bergeronnette printanière, un oiseau insectivore des plaines de cultures
© Ph. Deflorenne & J. Lambert



Au total, la présence d'une des 18 espèces différentes d'oiseaux répertoriées permet de revendiquer la mise en gestion extensive de la prairie, afin de contribuer au développement de ces espèces. Cette gestion extensive sera en effet généralement favorable au développement des insectes,

source de nourriture privilégiée de la plupart de ces oiseaux.

DES CHAUVES-SOURIS

La présence de chauves-souris (comme le petit et le grand rhinolophe, le vespertilion à oreille échancrée et le grand murin) peuvent également influencer sur le statut d'une prairie (photos 5 et 6). En effet, ce sont des espèces en voie de disparition à l'échelle de l'Europe. Si la prairie se trouve proche des sites de reproduction connus, une exploitation adaptées favorisant le développement des insectes permettra de garnir le garde-manger de nos mammifères volants.



Le grand rhinolophe, une espèce de chauve-souris qui dort dans les cavités (naturelles ou anthropiques) durant la journée, mais qui chasse en prairie durant la nuit - ©J-L Gathoye



Les prairies entourées de haies vives constituent un terrain de chasse idéal du grand rhinolophe, car elles abritent une multitude de proies - © GRAEW

DES REPTILES

Devenue excessivement rare en Wallonie, mais encore présente en Entre-Sambre-et-Meuse, la vipère péliade exige une gestion des prairies adaptée, que permet la méthode 8 (établissement d'étroites zones jamais fauchées³). Voir le Clin d'Œil n° 10 pour plus de détails.

DES BATRACIENS

Le triton crêté est le plus gros des espèces de tritons relevés en Belgique. C'est le mâle qui arbore la crête qui lui donne son nom et uniquement durant la période des amours, au printemps. Plus exigeant que les autres tritons (mares plus vastes et plus profondes particulièrement), et donc plus menacé, les mares où on l'observe abritent souvent de nombreux autres amphibiens. Une mare où sa présence a été relevée permet d'engager la prairie qui entoure cette dernière (photos 7 et 8).



Tritons dans une mare. A gauche, un jeune individu et un adulte (photo: T. Walot). Ci-dessous: individu au stade larvaire - © M. Halford



DES PAPILLONS

La présence de certaines espèces de papillons permet d'engager la prairie en gestion extensive. C'est notamment le cas du damier de la succise (photo 9), présent notamment sur la commune de Couvin, dans la réserve naturelle du Planti, gérée par Natagora. Un projet «Life papillons⁴», mené par Natagora, s'intéresse également prioritairement au damier, mais également au cuivré des marais et au cuivré de la bistorte.



Le damier de la succise est une espèce inféodée aux milieux où pousse la succise des prés, qui est la plante-hôte des chenilles - © J. Delacre



Parmi ces milieux figurent des prairies humides oligotrophes à succise - © S. Rouxhet

DES ARBRES

Des arbres, synonymes de haute valeur biologique? En 2010, une variante a été imaginée pour la méthode 8. Elle vise à promouvoir le maintien, voire le développement des prés vergers (photos 11 et 12). Les prés vergers sont en effet en voie de disparition progressive en Wallonie. Il s'agit d'une configuration hybride entre le verger et la pâture. Il est important de préserver ces milieux particuliers qui, dans le cas d'une activité professionnelle horticole, sont délaissés de très longue date au profit de vergers intensifs basse-tiges. Dans le cas d'une activité professionnelle agricole, ils sont abattus pour laisser la place à une prairie à haut rendement.



Les prés vergers, une nouvelle variante de la prairie à haute valeur biologique - © A. Lambert



Ces vergers constituent un élément important du patrimoine naturel et paysager en Wallonie. De par la fourniture de nombreuses cavités et leur richesse en insectes, les vergers âgés de plus de 30 ans présentent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces d'oiseaux (chevêche d'Athens, rougequeue à front blanc, grimpeur des jardins, sittelle torchepot...), pour beaucoup cavernicoles. On y trouve aussi quelques mammifères (hérisson, loir, lérot, chauves-souris,...) également souvent attirés par les cavités et les nombreux insectes. C'est pourquoi, les vergers agricoles de minimum 30 arbres à hautes tiges, de plus de 50 ares de superficie, peuvent revendiquer le statut de prairie à haute valeur biologique, moyennant certaines conditions.

- 1 - Acronyme de «Méthodes Agro-Environnementales». Voir à ce sujet l'article paru dans le CO N°8, pp. 10-11
- 2 - Régime d'exploitation extensive: certaines prairies peuvent être soumises à un type d'exploitation plus respectueuse de l'environnement, en limitant par exemple les pratiques de fertilisations et de traitements, et en espaçant les fauchages.
- 3 - Voir à ce sujet le Clin d'Œil N°10, pp 26 & 27, pour plus de détails.
- 4 - Voir à ce sujet le Clin d'Œil N°11, pp 6 à 9.

→ suite page suivante: **Natagriwal**